

## **REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION 2017-2018**

Ce document a pour but de clarifier le fonctionnement de la demi-pension et d'éviter les rappels à l'ordre.

### ➤ **ABSENCES A LA DEMI-PENSION**

Le coupon violet situé dans le carnet de correspondance est réservé aux absences à la demi-pension.

Toute absence à la demi-pension doit rester exceptionnelle : le prix du repas ne pourra être déduit du forfait. L'autorisation d'absence doit être transmise à la vie scolaire pour contrôle avant la récréation du matin (10h10-10h25).

### ➤ **OUBLI DE LA CARTE**

Chaque oubli de carte sera pris en compte : au bout de trois l'élève sera puni en effectuant une mesure de réparation.

### ➤ **DEPÔT CARTABLE**

Horaires d'ouverture : 11h20 / 12h15 / 13h35

Durée d'ouverture : 5 minutes environ

Le dépôt cartable n'est ouvert que pendant ces horaires, jusqu'à l'attribution des casiers par la vie scolaire.

### ➤ **CASIERS INTERIEURS (DOUBLE DES LIVRES)**

L'accès aux casiers est possible à : 11h20 / 12h15 / 13h35

Aucun élève n'est autorisé à circuler dans les couloirs en dehors de ces horaires, sous peine de punition.

### ➤ **CDI**

Le CDI ouvre ses portes aux élèves à : 12h15 / 13h

A 12h15, les élèves se rendent directement au CDI.

A 13h ils se présentent à la porte du hall CDI : le Documentaliste viendra les chercher.

### ➤ **COUR DE RÉCRÉATION**

Pendant les récréations et les temps de pause, les élèves doivent rester dans la zone autorisée dans la cour sans franchir les lignes rouges matérialisées au sol, sous peine de punition. Ces lignes rouges ont notamment pour but de maintenir le calme à proximité des salles de cours.

Les jeux de balles ne sont pas autorisés.

### ➤ **SORTIES PENDANT LA DEMI-PENSION**

Les élèves demi-pensionnaires n'ayant pas cours l'après-midi sont autorisés à sortir à :

- 12h15 lorsqu'ils ont mangé au 1<sup>er</sup> service
- 13h35 lorsqu'ils ont mangé au 2<sup>ème</sup> service.

Les parents sont autorisés à venir chercher leur enfant aux horaires suivants : 11h20 / 12h15 / 13h45

En dehors de ces horaires, le portail d'entrée est fermé.

De 12h30 à 13h35, aucune entrée ni sortie des élèves n'est possible sauf pour les externes participant à une activité proposée sur la pause méridienne.

Signature de l'élève et de son responsable légal